

# COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

## JEUDI 29 JUIN 2023

Présentation des travaux réalisés depuis la dernière  
commission (09/11/2021)

## Participants à la commission :

-Elus

-Associations (CLCV, SERENITARN, AgaPei)

-Usagers

-Institutions (DDT)

# Introduction du diaporama

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 081-218101632-20231212-2023\_DEL115-DE



Rappel des missions de la Commission Communale d'Accessibilité, en application des dispositions du [L2143-3 du CGCT](#), à savoir :

- 1 - Constat de l'état d'accessibilité du bâti existant (base diagnostic communal) + PAVE ;
- 2 - Liste des agendas d'accessibilité programmés connus des ERP situés sur le territoire communal ;
- 3 - Liste des attestations d'accessibilités consécutives à la réalisations de travaux ou de DAT sur le territoire de la commune.
- 4 - Liste des ERP accessibles et de ceux ayant bénéficié de dérogations ;
- 5 – Actualisation de la liste des places de stationnement PMR existantes ;
- 6 - Organisation du système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées :
- 7 - Travaux réalisés et prévus pour 2021/2022 ;
- 8 – Prévisionnel des dépenses et financement 2023 /2024
- 9 – Dépenses réalisées 2022/2023

# 1) Rappel sur l'Ad'ap et le PAVE

- **ADAP : 28 septembre 2015,**

- **PAVE : Mai 2012**



liberté • égalité • fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de la construction

## Récépissé de dépôt d'une demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

Madame, Monsieur,

Le délai d'instruction de votre dossier est de **QUATRE MOIS**.

Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier.

Dans ce cas, le délai d'instruction de quatre mois ne commencera à courir qu'à partir de la date de réception de la dernière pièce manquante (article R. 111-19-36 du code de la construction et de l'habitation).

Si toutes les pièces manquantes n'ont pas été fournies dans le délai que l'administration vous aura accordé votre demande sera automatiquement rejetée.

Votre dossier est complet et ne comporte pas de demande de périodes supplémentaires :

La décision relative à votre demande sera prise dans le délai de quatre mois. À défaut de décision expresse dans ce délai, la demande d'approbation de votre Agenda d'accessibilité programmée est considérée comme accordée.

Votre dossier est complet et comporte une demande de périodes supplémentaires :

La décision relative à vos demandes sera prise dans le délai de quatre mois.

1) En cas de décision négative sur la demande de périodes supplémentaires, l'Agenda d'accessibilité programmée est considéré comme refusé.

2) En cas de décision positive sur la demande de périodes supplémentaires et à défaut de décision expresse sur l'Agenda d'accessibilité programmé dans ce délai, l'Agenda est considéré comme accepté.

En cas de refus de la demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée, la décision précisera le délai qui vous est laissé pour présenter une nouvelle demande.

(À remplir par les services préfectoraux)

N° de l'Ad'ap :

08100415P0035

Identité et adresse du demandeur :

Hôtel de Ville  
BP 545  
81209 MAZAMET Cedex

Date de dépôt de la demande :

28 SEP. 2015

Le projet est autorisé à défaut de réponse dans le délai de quatre mois sous réserve des dispositions exposées ci-dessus

Cachet de la préfecture,

date et signature :

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES DU TARN  
SCHAT / BBA  
19, rue de Giron  
81013 ALBI Cedex 9

28 SEP. 2015

Délais et voies de recours : Le délai de recours devant le tribunal administratif compétent est de deux mois à compter de la décision approuvant ou non l'Agenda ou, en cas de décision tacite, à compter de la date à laquelle la décision aurait dû être notifiée (dès lors que le dossier avait été complété).



## Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et d'aménagements des Espaces Publics

Commune de MAZAMET

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 081-218101632-20231212-2023\_DEL115-DE



## 2) Liste des agendas d'accessibilité programmés connus des ERP situés sur le territoire communal

### 3) Liste des attestations d'accessibilités consécutives à la réalisations de travaux ou de DAT

120

## 4- 1 ) Liste des dérogations accordées

72

## 4-2 ) Registre accessibilité des ERP

2016	21	
2017	15	
2018	22	
2019	25	
2020	17	
2021	25	
2022	20	145 dossiers 2016/2022
en cours 2023	en juin 11	



La Ville suit :

- les autorisations de travaux,
- les attestations de conformités
- et l'octroi de dérogation

pour les ERP gérés par des privés sur le territoire de la Commune.

Synthèse de ce qui est fait :

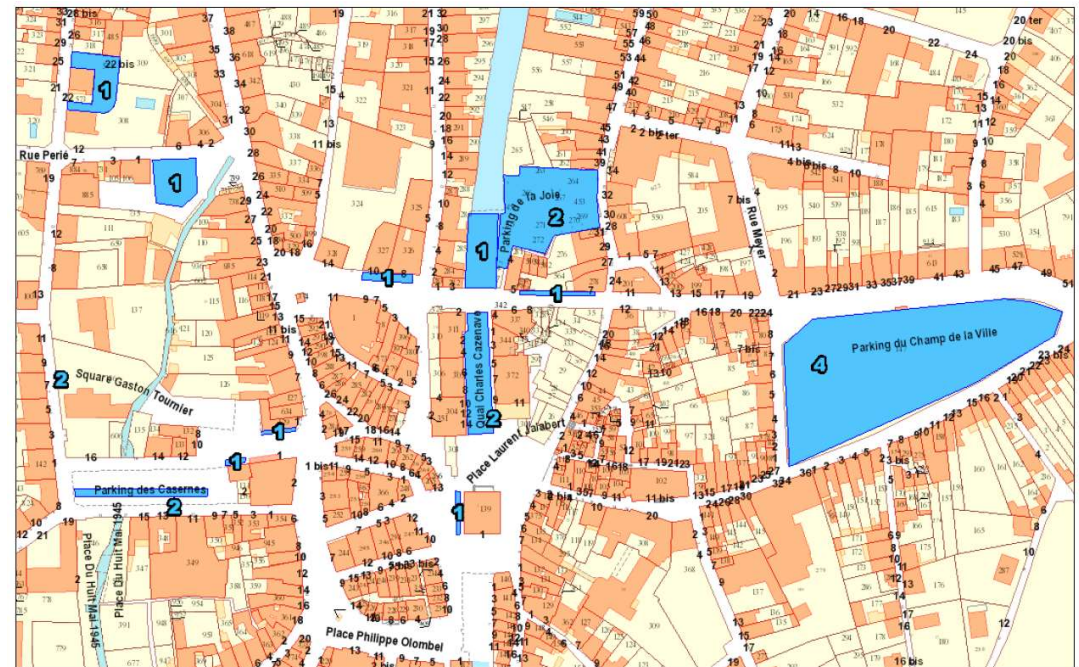
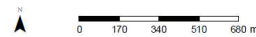
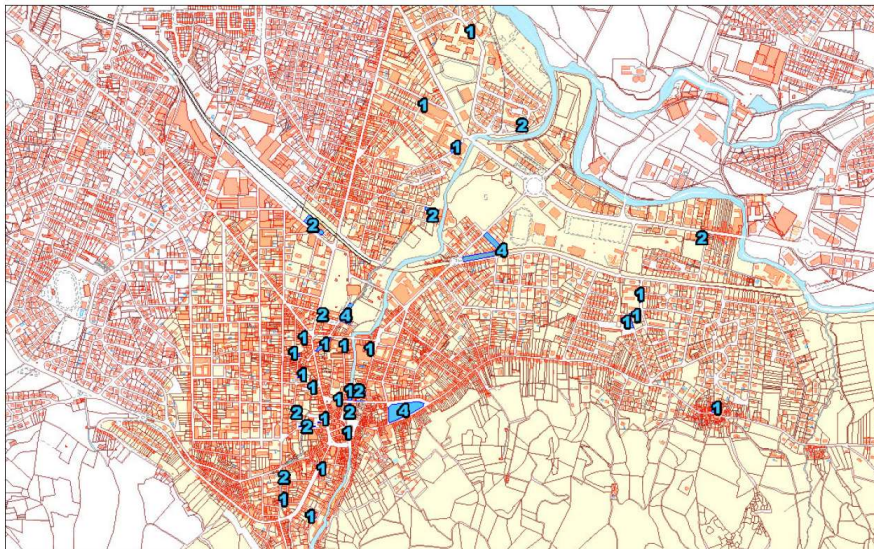
- Les travaux de mise en accessibilité accordés : 12 en 2018 + 17 en 2019 + 11 en 2020 + 17 en 2021 et + 19 en 2022
- Les attestations d'accessibilité reçues : 120 depuis 2014
- Les dérogations accordées par le préfet

Etc.

La Commune sensibilise les professionnels intervenant sur le territoire de la commune en matière de mise en accessibilité des locaux.

# 5) Liste des places de stationnement PMR existantes + celles créées l'année en cours

## 51 Places PMR en 2023 - Sur 3000 places environ



## 6) Organisation du système de recensement de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées

Méthodologie validée par la commission en 2021 :

- Courrier adressé aux professionnels de l'immobilier (agences, notaires, etc.) ;
- Courrier adressé aux bailleurs sociaux et gérants de résidences seniors sur le territoire communal (médicalisées ou non) ;
- Sensibilisation du CCAS ;
- Publication bulletin municipal + presse locale et site internet de la ville d'un bulletin de recensement à compléter par les propriétaires privés ;
- Création d'une liste des logements accessibles consultable en mairie.

Pas de réponses à ce jour.

## 7-1) Aménagements réalisés sur les voiries communales 2021/2022

- Mise aux normes trottoirs / parking – voirie et IOP

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 22/12/2023

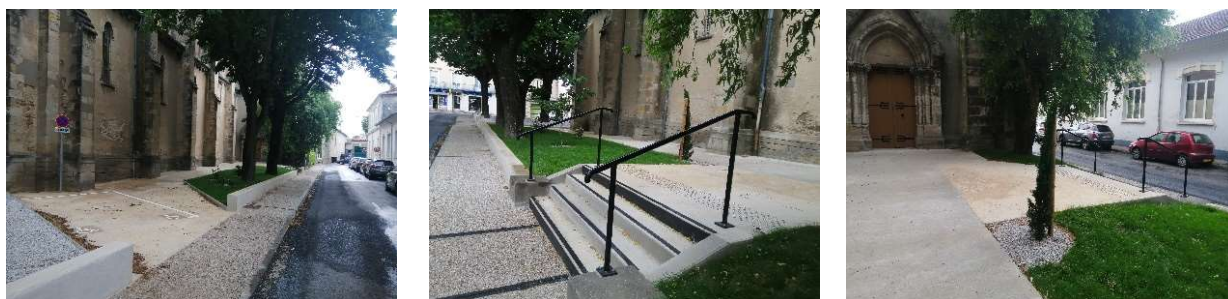
ID : 081-218101632-20231212-2023\_DEL115-DE



## Aires camping-cars :



## Abords église Notre dame :



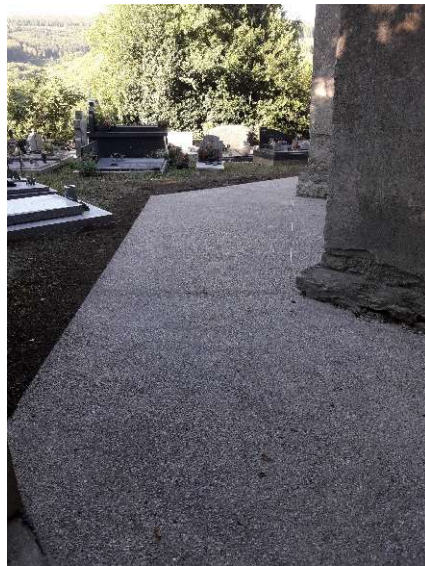
## Abords église St Sauveur :



## Abords église et cimetière St Pierre des Plots :



## Abords église Roquerlan et cimetière :



Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 081-218101632-20231212-2023\_DEL115-DE

S<sup>2</sup>LO

## Stationnement PMR parking MSP



## Stade LABRESPY tranche 2



## 7-2) Aménagements réalisés pour les ERP communaux 2021/2022

- **Mise aux normes des bâtiments et leurs abords**

## WC église St Pierre des Plots :



Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 081-218101632-20231212-2023\_DEL115-DE



## Stade LABRESPY tranche 2





## 7-3) Aménagements prévus sur les voiries communales 2023 / 2024

- Mise aux normes des passages piétons / accès parking

# Méjanel

Envoyé en préfecture le 19/12/2023  
 Reçu en préfecture le 19/12/2023  
 Publié le 22/12/2023  
 ID : 081-218101632-20231212-2023\_DEL115-DE



MAITRE D'OUVRAGE



PLACE GEORGES TOURNIER  
 81200 MAZAMET

## REAMENAGEMENT DE LA RUE MEJANEL

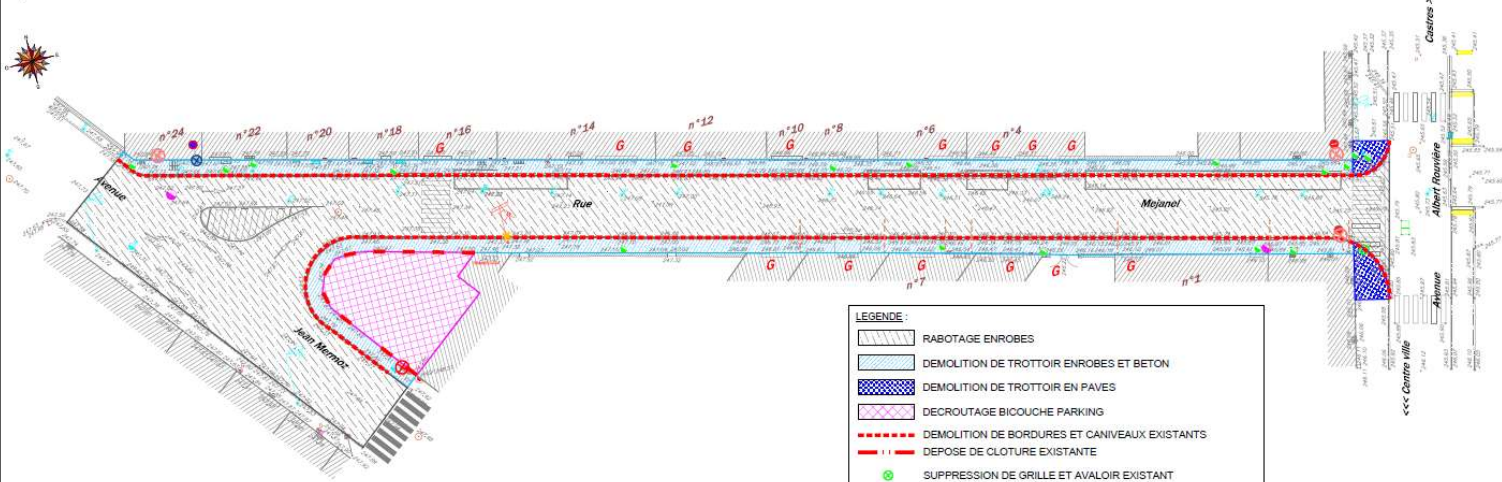
DEGAGEMENTS DES EMPRISES

Phase: **DCE**  
 N°: **6.2**  
 Echelle: **1/250°**

Date	Indice	première diffusion
OCTOBRE 2023	0	

**PAPYRUS**  
 Bureau d'Etudes YRD  
 21-23 Route de la Praline  
 81100 MANDRES  
 TEL: 05.63.94.10.78  
 Mail: contact@papyrus.be.fr

1/250°



- LEGENDE :**
- RABOTAGE ENROBES
  - DEMOLITION DE TROTTOIR ENROBES ET BETON
  - DEMOLITION DE TROTTOIR EN PAVES
  - DECROUTAGE BICOUCHE PARKING
  - DEMOLITION DE BORDURES ET CANIVEAUX EXISTANTS
  - DEPOSE DE CLOTURE EXISTANTE
  - SUPPRESSION DE GRILLE ET AVALOIR EXISTANT
  - DEPOSE ET REPOSE PANNEAUX DE POLICE ET SIGNALIETIQUE
  - DEPOSE PANNEAU DE POLICE
  - DEPOSE ET REPOSE BOITE RELAIS FACTEUR
  - MISE A LA COTE DE BAC
  - MISE A LA COTE DE CHAMBRE TELEPHONE
  - MISE A LA COTE REGARD DIVERS
  - POTEAU ELECTRICITE - DEJA DEPOSE, N'EXISTE PLUS

## Marillac et intersection avenue Mal Foch /Marillac



# Parking Resse

Envoyé en préfecture le 19/12/2023  
 Reçu en préfecture le 19/12/2023  
 Publié le 22/12/2023  
 ID : 081-218101632-20231212-2023\_DEL115-DE

**LA INGENIERIE**  
 1191 Boulevard François Mitterrand - 33000 CARCASSONNE  
 05 68 48 00 00 - 05 68 48 00 00 - 4 800 1 98 98 33

CPCHB

Département de l'Aude  
 Commune de Narbonne  
 Adresse : 100A  
 Adresse postale : 11000  
 Date de l'opération : 2023  
 Date de l'étude : 2023  
 N° de l'étude : 3-1

**AMENAGEMENT DU SITE DE LA RESSE**

**LOT 2 : VOIRIE ET AMENAGEMENT DIVERS**

**Plan d'aménagement de voirie** 3-1

Client : Mairie de Narbonne  
 Maître d'œuvre : Mairie de Narbonne - 11000 Narbonne  
 Maître d'ouvrage : Mairie de Narbonne - 11000 Narbonne  
 Révisé : 11/12/2023  
 Date : 11/12/2023  
 Auteur : [Nom]

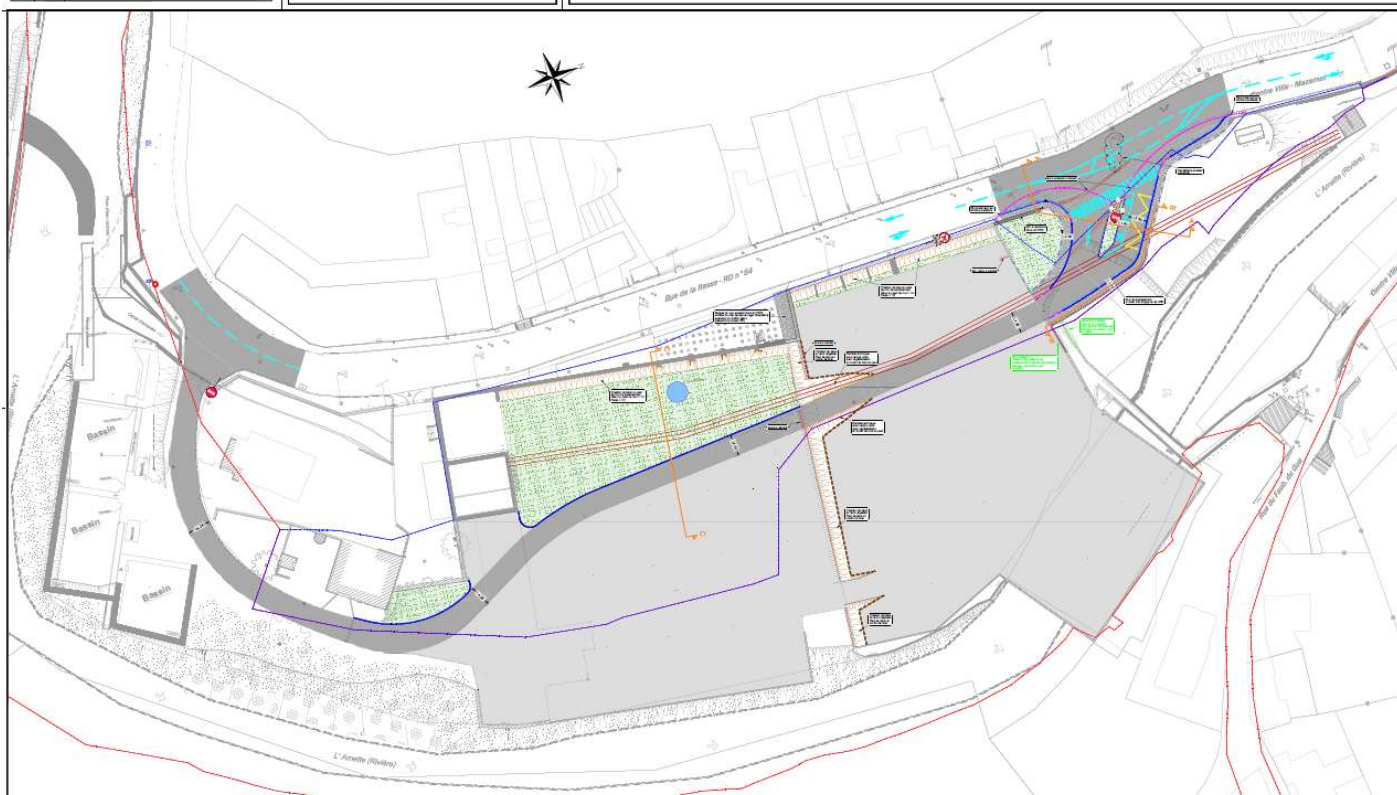
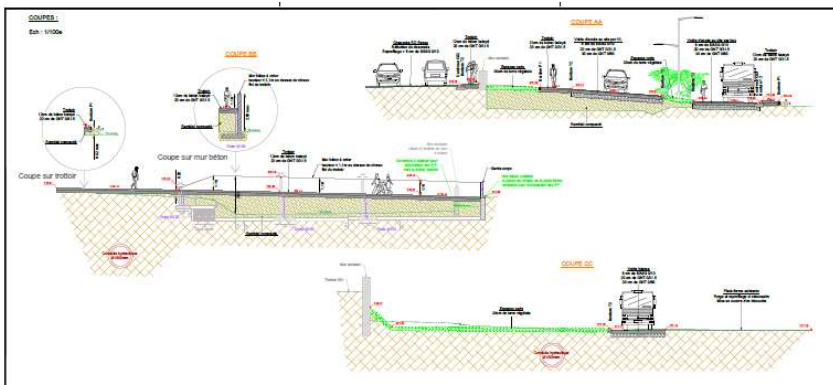
**LEGENDE**

- Revêtement bitumineux - voirie route BSSG D10
- Revêtement de sol - voirie gite
- Trottoir - béton bésné
- Espaces verts
- Bordure 12
- Bordure 12 basse
- Caniveau C10
- Bordure P1
- Mur à répétition ou à ciel
- Mur à simple
- Quai/écluse
- Rivière de base
- Talus à ciel
- Caniveau à poser - hauteur min 10 - 3 déversages
- Caniveau existant - 100/75 à 1/10000000 existant
- Caniveau hydraulique forcé Ø100

**Plan de situation du site aménagé**

- Limite zone bleue (non inondable)
- Limite zone rouge (inondable)

Description	Structure de profil	
	Structure de structure	Caniveau
Aménagement au droit des	Caniveau à poser	6 cm
au droit des	Caniveau existant	Variable (profilé)
Aménagement du site de la Resse		
Voie de	Caniveau à poser	6 cm
Bordure	Caniveau à poser	30 cm
Caniveau	Caniveau à poser	30 cm
Trottoir	Trottoir	10-6 cm
Béton-bésné	Béton	12 cm
Trottoir	Caniveau à poser	30 cm



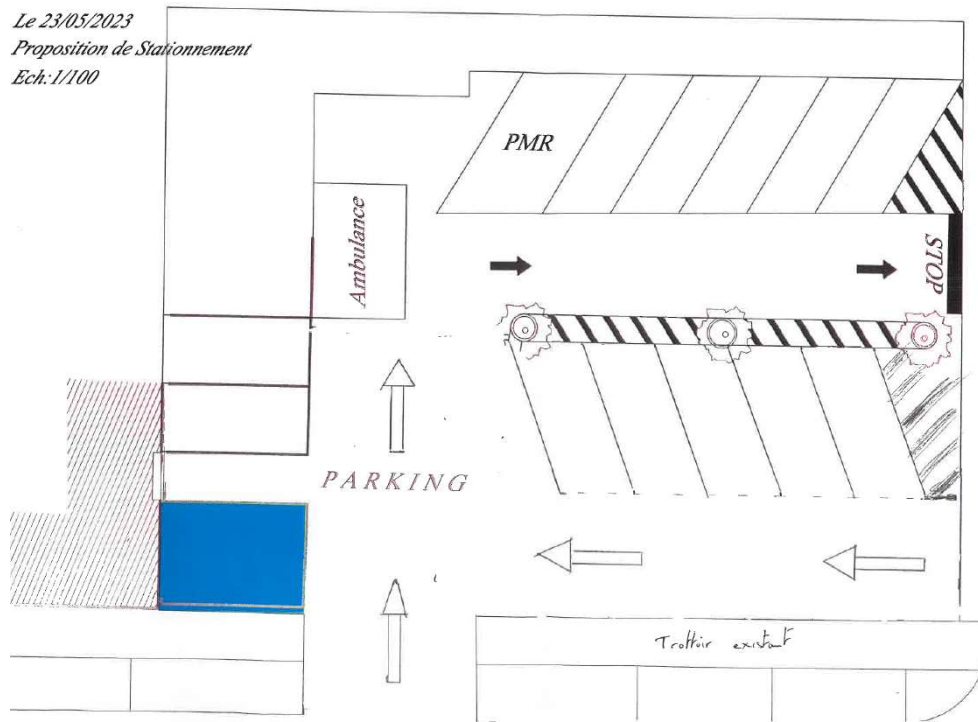
# Rue Champ de la Ville

Envoyé en préfecture le 19/12/2023  
Reçu en préfecture le 19/12/2023  
Publié le 22/12/2023  
ID : 081-218101632-20231212-2023\_DEL115-DE



# Parking Vidal

Le 23/05/2023  
Proposition de Stationnement  
Ech: 1/100



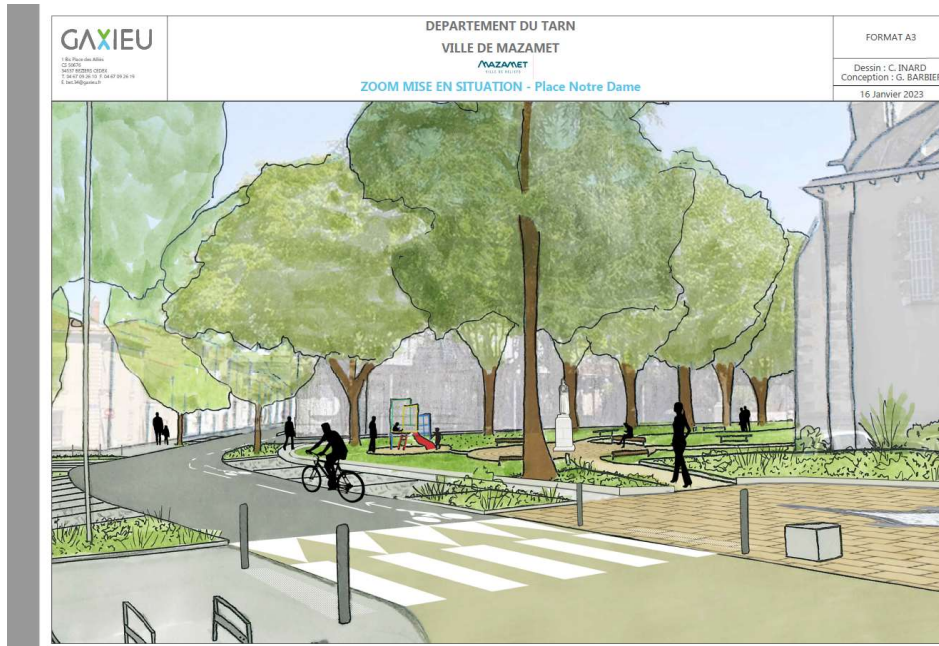
Rue Raymond Poincaré

# Projets 2023/2024 VOIRIE

Envoyé en préfecture le 19/12/2023  
Reçu en préfecture le 19/12/2023  
Publié le 22/12/2023  
ID : 081-218101632-20231212-2023\_DEL115-DE



## Etude 4Vents à G Ferret = rue Alphonse Tournier + rue des Cordes



## GAMBETTA



## 7-4) Aménagements prévus pour les ERP communaux 2023

- **Mise aux normes des bâtiments et leurs abords**

# Projets 2023 BÂTIMENTS

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 081-218101632-20231212-2023\_DEL115-DE



## Stade LABRESPY tranche 2



# Récapitulatif des dépenses prévisionnelles / aides DETR

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 081-218101632-20231212-2023\_DEL115-DE



## DOSSIERS DE DETR 2016 - 2023

Priorité	Catégorie	Désignation des travaux	Montant HT TRAVAUX	%/HT	Montant subvention
2	2	<b>dossier 2016 – Travaux de mise aux normes de sécurité et d’accessibilité 1ère tranche (Ad’ap) année 2016</b> – le bâtiment Communal rue de la Presse, l’école de Négrin, l’école du Gravas, la maternelle rue Meyer, le groupe scolaire de la Lauze (bât. A)	92 000 €	50%	46 000 €
2	2	<b>dossier 2017 – Travaux de mise aux normes de sécurité et d’accessibilité</b> - 2ème tranche (Ad’ap) année 2017	90 000 €	40%	36 000 €
2	2	<b>dossier 2018 – Travaux de mise aux normes de sécurité et d’accessibilité</b> - 3ème tranche (Ad’ap) année 2018 - bâtiments associatifs et culturels : le Palais des Congrès, la MJC et le bâtiment de la rue Escudié (ancienne école du Pin), ainsi que dans les installations sportives : les tribunes dites « pesage » stade de la Chevalière, le Club house du SCM, le tennis de la Chevalière, l’Hautpouloise, et le boulodrome de Négrin	128 245 €	50%	64 122,50 €
2	2	<b>dossier 2019 – Travaux de mise aux normes de sécurité et d’accessibilité</b> - 4ème tranche Ad’ap année 2019 - Stade Chevalière sanitaires extérieurs	100 000 €	50%	50 000,00 €
1	2	<b>dossier 2020 – Travaux de mise aux normes de sécurité et d’accessibilité</b> - 5ème tranche Ad’ap année 2020 - Vestiaires et tribune honneur stade de la Chevalière	300 000 €	50%	150 000,00 €
2	2	<b>dossier 2021 – Travaux de mise aux normes de sécurité et d’accessibilité</b> - 6ème tranche AD’AP année 2021 - églises des Lombards, Saint Sauveur et Notre Dame	95 000 €	50%	47 500,00 €
2	2	<b>dossier 2022 – Travaux de mise aux normes de sécurité et d’accessibilité</b> - 7ème tranche AD’AP année 2022 - église Saint Pierre des Plots à LABRESPY et église de ROQUERLAN	99 250,00 €	50%	49 625,00 €
7	2	<b>dossier 2023 – Travaux de mise aux normes de sécurité et d’accessibilité</b> - Ad’Ap 2023 - 8ème tranche : vestiaires du stade de Labrespy	73 631,00 €	50%	36 815,50 €
			978 126 €		480 063,00 €
		Entre 2016 et 2023 Total	796 126 €		398 063,00 €



# Dépenses effectives 2019-2023

Ad'AP Suivi du mandatement des dépenses	
dates	dépenses réelles en €
2019	117 594,94 €
2020	253 121,17 €
2021	18 532,20 €
2022	223 880 €
2023	46 329,60 €
dépenses depuis 2016	883 198,67 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 081-218101632-20231212-2023\_DEL115-DE



# 6) Questions diverses

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 081-218101632-20231212-2023\_DEL115-DE



**Merci pour votre attention**